

PROCÉDURE DE PRISE EN CHARGE AGEFICE EN QUELQUES ÉTAPES CLÉS

Dans le cadre de ses missions, l'AGEFICE assure le financement des actions de formation de ses ressortissants. Pour en bénéficier, les chefs d'entreprise doivent remplir un certain nombre de conditions et respecter les procédures suivantes :

AVANT LA FORMATION

Organisme de Formation	Bénéficiaire	Point Accueil	AGEFICE
Communique au bénéficiaire : <ul style="list-style-type: none"> . Le programme de formation . La convention de formation 	Envoie au Point Accueil : <ul style="list-style-type: none"> . La demande de prise en charge . Les justificatifs de son statut de ressortissant de l'AGEFICE . Le programme de la formation . La convention de formation (si déjà établie) 	<ul style="list-style-type: none"> . Accompagne et conseille le bénéficiaire . Vérifie les éléments constitutifs de la demande . Pré-saisit le dossier . Transfert les documents à l'AGEFICE par voie électronique 	<ul style="list-style-type: none"> . Vérifie les éléments constitutifs de la demande . Engage le dossier . Transmet l'accord de prise en charge au bénéficiaire par l'intermédiaire du Point Accueil

PENDANT LA FORMATION

Organisme de Formation

Établit et fait remplir les éléments suivants :

Pendant la formation :

- . feuilles d'émargement (signée par demi-journée par chaun des stagiaires)

Au terme de la formation :

- . fiches d'évaluation
- . attestations de présence
- . attestation de fin de formation (à remettre aux stagiaires à l'issue de la formation).

A L'ISSUE DE LA FORMATION

Organisme de Formation	Bénéficiaire	Point Accueil	AGEFICE
Communique au bénéficiaire : <ul style="list-style-type: none"> . La facture «acquittée» . Les pièces justificatives (feuilles d'émargement et/ou attestation de présence) . La convention de formation (si elle n'a pas été précédemment transmise) 	Envoie au Point Accueil : <ul style="list-style-type: none"> . Les justificatifs du suivi de la formation transmis par l'organisme de formation <p>Le bénéficiaire a payé les frais de formation de manière à obtenir la facture «acquittée».</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Accompagne et conseille le bénéficiaire . Vérifie les éléments constitutifs de la demande de remboursement 	<ul style="list-style-type: none"> . Vérifie les éléments constitutifs de la demande de remboursement . Régle la facture . Transmet le règlement au bénéficiaire par l'intermédiaire du Point Accueil